



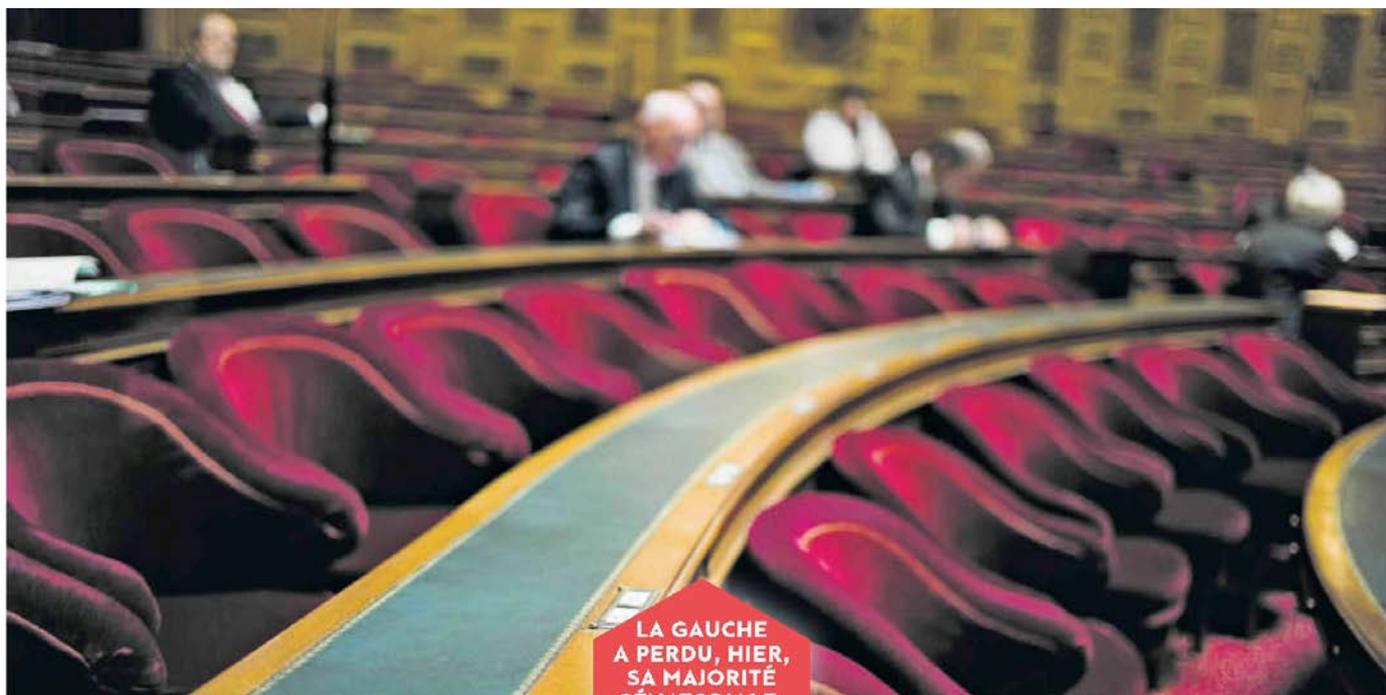
Hollande et Valls offrent le Sénat à la droite sur un plateau

Personne n'était surpris hier, au Palais du Luxembourg. Comme annoncé, la courte parenthèse de trois années durant lesquelles les sénateurs de gauche auront été plus nombreux que leurs collègues de droite dans les confortables fauteuils du Sénat s'est close, à l'occasion de l'élection qui renouvelait la moitié des membres de la Haute Assemblée.

Une victoire de la droite moins écrasante qu'annoncé cependant, selon les résultats partiels que nous avons recueillis hier, à l'heure du bouclage. Le président du groupe socialiste, Didier Guillaume, faisait encore mine de croire qu'il n'y avait encore « à cette heure aucune

majorité stable pour la droite ». L'UMP avait pronostiqué jusqu'à trente voix d'avance sur la gauche. Finalement le différentiel devrait s'établir à moins de dix sièges. Et il est vrai que l'UMP devra compter sur les centristes de l'UDI.

Cette défaite de la gauche était annoncée par les résultats des dernières élections municipales, dont sont issus 96 % des grands électeurs. Si elle reste relativement limitée (mais bien réelle), elle devrait néanmoins être fortement accentuée dans trois ans, lors du renouvellement de l'autre moitié des sièges, car les grands électeurs seront issus des mêmes élections municipales de 2014.



**LA GAUCHE
A PERDU, HIER,
SA MAJORITÉ
SÉNATORIALE.
UNE NOUVELLE
CLIQUE POUR
L'EXÉCUTIF.**

Alain Fauriol/Divertissement





ÉLECTIONS

À force de l'avoir méprisé, l'exécutif fait perdre le Sénat à la gauche

Sans surprise la droite a regagné hier une courte majorité dans la Haute-Assemblée. Le gouvernement paye les mauvais résultats des municipales mais aussi les réformes qui ont excédé les élus locaux.

●●● Suite de la page une

Ce résultat était annoncé. Et pas seulement comme l'estime le premier secrétaire du PS, Jean-Christophe Cambadélis, parce que « le vote sanction est intervenu aux municipales ». Pour la présidente du groupe communiste, républicain et citoyen (CRC), Éliane Assassi, « les élus locaux ont rejeté la réforme territoriale, les rythmes scolaires et la baisse des dotations ».

À l'heure de rendre notre article, il restait ardu de faire les comptes pour chaque groupe, mais entre PS et UMP, les résultats devaient s'apparenter à un jeu à somme nulle, une petite vingtaine de sièges perdus par le premier étant pris par le second. Triste événement, deux élus FN feront leur entrée dans l'hémicycle.

Les sénateurs du Front de gauche seront un peu moins nombreux, ayant perdu leurs fauteuils du Rhône, de l'Allier et des Bouches-du-Rhône. Dans les deux autres départements où ils comptaient un sortant, Thierry Foucaud se maintient en Seine-Maritime, et Christine Prunaud conserve le siège laissé par Gérard Le Cam. Avec 18 sénateurs, le groupe CRC restera le deuxième à gauche en termes d'effectifs. Mais surtout, sa présidente, Éliane Assassi, relève un élément encourageant : dans 16 départements concernés par l'élection et où ses candidats étaient sur des listes propres, le

Front de gauche note une hausse significative du nombre de voix portées sur ses candidats. Elle promet « de belles démonstrations politiques des sénateurs communistes à l'avenir ».

Cette « alternance » dans la maison de Marie de Médicis n'est néanmoins qu'une révolution de palais. Car au-delà de la prestigieuse enceinte, ce basculement ne bouleversera pas l'agenda du gouvernement. Cela fait bien longtemps que ce dernier ne s'intéresse plus vraiment à l'avis de la Haute Assemblée.

Nombre de projets de loi, y compris les textes budgétaires, y étaient rejetés depuis l'arrivée de François Hollande à l'Élysée, l'exécutif n'ayant jamais cherché à réunir la majorité de gauche composite, passant en force le plus souvent contre l'avis des sénateurs du Front de gauche, en position charnière. Celui qui était encore hier président de la commission des Lois, le socialiste Jean-Pierre Sueur, a beau tenter de rappeler que « pratiquement tous les textes de la commission des Lois ont été votés », cela concerne surtout les réformes de société du début du quinquennat : mariage pour tous, transparence de la vie publique, loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes... Sur les grands textes symboliques, notamment en matière économique, le constat est sans appel : accord national

interprofessionnel, traité budgétaire européen, pacte de compétitivité, pour ne citer que ceux-là, n'ont pas convaincu de majorité.

La force du Sénat tiendrait-elle plutôt à son pouvoir de conviction ? « La loi sur les métropoles, sans le Sénat, aurait été très différente », assure Jean-Pierre Sueur. Malgré tout, là aussi, les faits sont bien moins enthousiasmants : en juin, lors du débat sur le bilan annuel de l'application des lois, la sénatrice écologiste Corinne Bouchoux notait que « seuls 24 % des amendements d'origine sénatoriale sont suivis d'effets. Seul un quart de nos amendements a une portée effective ! » Plus grave encore, la même sénatrice constatait, amère, que « dans la moitié des cas, notre travail reste inutile, et que, dans l'autre moitié, une fois sur deux, les textes législatifs ne sont pas complétés des décrets d'application nécessaires ».

Hollande pourrait se satisfaire de cette situation

La nouvelle couleur de l'hémicycle ne changera donc pas grand-chose à ce niveau. Simple, il servira de porte-voix à la droite qui espère d'autres conquêtes en 2017. L'UMP d'ailleurs ne cherche pas plus : « Ce ne sera pas un Sénat qui niera la légitimité du président de la République. La V^e République a créé la prééminence présidentielle, jamais nous ne contesterons cela », affirme d'ailleurs l'UMP Philippe Marini, qui présidait la commission des Finances. Néanmoins, « nous avancerons méthodi-





quement, sujet après sujet, mois après mois avant que tous les esprits ne s'occupent que d'une chose : la course présidentielle », poursuit le sénateur maire de Compiègne, dans l'Oise.

L'exécutif pourrait même finalement se satisfaire de cette nouvelle situation : pour un président et un gouvernement socialiste, il est moins symboliquement désastreux de voir ses projets de loi rejetés par une assemblée d'opposition que par un Sénat de gauche. Néanmoins, cela rend désormais inenvisageable toute modification constitutionnelle qui nécessite le soutien de trois cinquièmes des parlementaires, députés et sénateurs réunis. En clair, cela signifie notamment l'enterrement définitif du droit de vote des résidents étrangers, qui nécessite de revoir la Constitution, et sur lequel François Hollande s'était pourtant engagé. ●

ADRIEN ROUCHALEOU

« Les élus locaux ont rejeté la réforme territoriale, les rythmes scolaires et la baisse des dotations. »

ÉLIANE ASSASSI
PRÉSIDENTE DU GROUPE
COMMUNISTE,
RÉPUBLICAIN ET CITOYEN



179
SIÈGES
ÉTAIENT
À RENOUVELER, IER,
AU PALAIS
DU LUXEMBOURG,
SUR UN TOTAL
DE 344.



EN HAUT : IER AU SÉNAT, LES PREMIERS RÉSULTATS TOMBENT... PHOTO STÉPHANE DE SAKUTINIAP ET THOMAS SAMSONIAP. EN BAS : LE 25 SEPTEMBRE 2011, JEAN-PIERRE BEL DEVENAIT LE PREMIER PRÉSIDENT SOCIALISTE DU SÉNAT.

